

Lettre de la Présidente

Chers Arcaliennes et Arcaliens, j'espère que ce courrier vous trouvera toutes et tous dans la meilleure forme possible, en tous cas c'est ce que je vous souhaite.

Notre ARCAL se trouve aujourd'hui plus que jamais à la croisée des chemins.

Depuis plusieurs exercices déjà notre association se voit confrontée à une réduction du nombre de nos membres, et à une baisse des subventions qui réduisent sensiblement nos moyens financiers.

La crise sanitaire et le confinement ont bloqué toutes nos activités et pèsent lourdement sur les projets des mois à venir.

Le bureau de l'ARCAL avait déjà anticipé ces évolutions et envisagés différents scénarios pour maintenir l'ARCAL, son état d'esprit amical et associatif et un maximum d'activités. Vos délégués ont été invités à donner leurs avis et leurs idées sur les moyens d'y parvenir.

La situation et les solutions pour y porter remède ont été examinées avec attention lors du Comité Directeur du 3 septembre.

Vous trouverez en annexe l'essentiel des informations qui ont permis au Comité directeur de se prononcer.

L'analyse de l'enquête réalisée auprès des délégués a clairement fait apparaître qu'avec la disparition des subventions le maintien d'une structure centrale (le Secrétariat Général) est estimé trop coûteuse alors que son rôle et ses fonctions sont parfois sous-estimées ou incomprises dans les délégations locales. Une telle structure et son coût (plus de 4.000€ par mois (loyer, charges, frais salariaux et autres) apparaissent comme de plus en plus difficiles à justifier.

Comme par ailleurs, la cotisation actuelle est globalement estimée trop élevée par une majorité de nos membres, le Bureau et le Comité directeur ont recherché une solution permettant à la fois de



- Réduire les coûts (loyers/salaires et autres frais collectifs)
- Rapprocher les instances de décision des membres en donnant plus d'autonomie aux structures locales.
- Réduire les cotisations

Tout en sauvegardant

- Le fond social, patiemment accumulé par la gestion prudente et avisée de nos anciens.
- Le nom et le logo ARCAL qui reste une valeur connue et le dénominateur commun de nos actions.

Nous vous proposons donc aujourd'hui de **redéployer l'ARCAL** en privilégiant la création d'associations locales, indépendantes et autonomes proches de leurs membres.

Le scénario étudié en liaison avec un cabinet juridique permet aux associations locales créées sous forme d'associations, soit de Droit local (57, 67, 68) ou sous le régime de la Loi de 1901 (90) de récupérer les fonds actuellement au nom de l'ARCAL.

Votre délégué vous proposera donc de participer à l'une de ces nouvelles associations indépendantes.

Elles seront chacune créées dans les formes requises avec des statuts et régulièrement inscrites. Elles seront chacune dotées d'un Président, d'un trésorier et d'un secrétaire. Votre délégué vous proposera d'en devenir un des membres fondateurs.

Je vous encourage à y donner suite, à y adhérer et, pour les plus motivés d'entre vous, à vous investir dans les fonctions dirigeantes et d'animation de ces nouvelles ARCAL. Je reste persuadée que vous approuverez cette évolution nécessaire et que nous en recueillerons tous les fruits dans les années à venir.

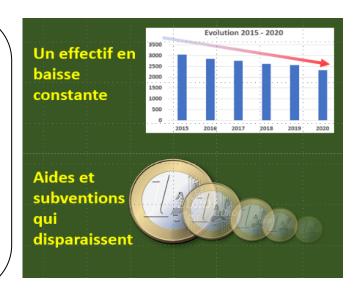
Recevez, chères Arcaliennes et chers Arcaliens mes plus cordiales salutations.

Anne DEMOL Présidente

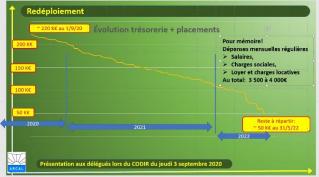
ARCAL

Comité directeur du 3 septembre 2020 (extraits)

- Une irrémédiable décrue de nos membres,
- ➤ Une augmentation de l'âge moyen de nos adhérents
- Un désintérêt des arcaliens pour s'investir dans
 - Les postes d'animateurs
 - La participation aux comités
 - L'organisation des activités.
- ➤ Les subventions de fonctionnement des caisses sont remplacées par des aides ponctuelles sur des actions ciblées avec des contraintes administratives décourageantes.
- ➤ La disparition du soutien sous forme de loyers à conditions préférentielles nous oblige à payer au tarif marchand et donc à réduire la surface de nos locaux.







- La conjoncture actuelle a fait se télescoper plusieurs circonstances :
- La fin prochaine de certains contrats et obligations :
- Au bout de trois ans, notre bail de la place de l'homme de fer (~ 1000 € /mois) nous donne une opportunité de sortie au 30/4/2022 (dénonciation avant le 31/10/2021),
- Martine notre secrétaire salariée (~2500 € /mois avec les charges) peut faire valoir ses droits à la retraite. Une éventuelle embauche assortie d'une période de double commande (et deux salaires) serait-elle justifiée ?
- Ces deux cas, sont à resituer dans le contexte de l'enquête où de nombreuses voix dans les délégations s'interrogent sur l'opportunité de maintenir un SG.
- Par ailleurs l'épisode de confinement COVID 19 et la prudence de nos membres, (tous 'personnes à risque') pèsent lourdement sur nos activités alors que les charges cidessus continuent à courir.

Coincée entre la fin du confinement et nos prochaines échéances contractuelles, le moment est venu de prendre une décision importante pour l'avenir de l'ARCAL!

La possibilité de sortie opportune et l'évolution de notre situation financière amènent le Bureau à proposer une solution pragmatique qui permet de sauvegarder:

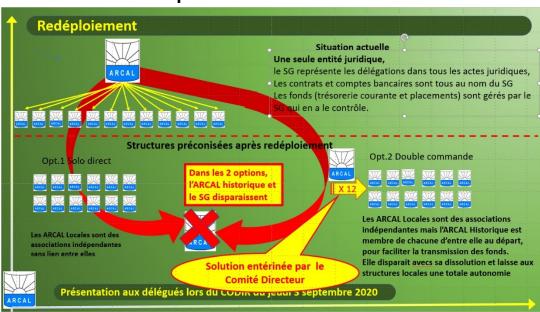
- L'idée ARCAL sous une forme viable
- La dénomination connue et reconnue associée au logo ARCAL
- La trésorerie courante des différentes délégations.
- Les fonds actuellement centralisés au SG pour Placements.



ARCAL

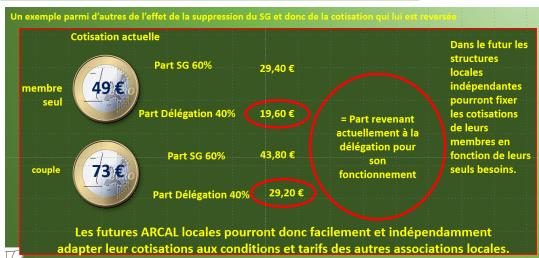
Comité directeur du 3 septembre 2020 (extraits)

La solution présentée par le bureau et retenue par le comité directeur : Le redéploiement de l'ARCAL en petites unités locales, associations autonomes et indépendantes.



L'opération donnera aux associations locales plus de représentativité vis à vis des autres structures locales Municipalités, CCAS, autres acteurs sociauxéconomiques.

La disparition du Secrétariat général pourra se traduire par une réduction des cotisations déterminées localement en fonction des seuls besoins de l'association.



Toutes ces opérations se dérouleront sous le contrôle d'un administrateur externe et indépendant selon un calendrier serré avec l'objectif de finir pour le 30/4/2022, date de fin de notre bail locatif :

Pour le 31/12/2020 : création, et enregistrement des nouvelles structures locales avec chacune leur

statut et leur comités (président, secrétaire trésoriers...). Ceux -ci fixent les

cotisations locales pour 2021 et ouvrent un compte à leur intitulé.

Début 2021 Le Secrétariat Général transmet à ces associations (régulièrement inscrites et

aux statuts conformes) les fonds provenant des ex-délégations locales. Les associations locales encaissent sur leurs comptes les cotisations 2021

Avril 2021 Dernière AG de l'ARCAL 'Historique' qui, entérine les comptes 2020, décide de

sa dissolution, nomme un administrateur extérieur pour gérer le

redéploiement.





Délégation de MOLSHEIM

Délégué: Antoine VOLKRINGER 21, rue des Perdrix, 67560 ROSHEIM 303.88.50.45.58 Port: 06.08.62.08.08 avolkringer@wanadoo.fr

♠ www.arcal-molsheim.com

Septembre 2020

Mesdames, Messieurs, Chers Amis Arcaliennes et Arcaliens,

Comme notre Présidente vous l'explique dans sa lettre, l'ARCAL est amenée à se redéployer pour s'adapter et continuer à vous proposer des activités sportives et culturelles ainsi que des voyages.

En effet, la structure actuelle, héritée d'une période où de confortables subventions de nos caisses de retraites le permettait n'est plus adaptée.

Trop centralisé, le Secrétariat Général avec ses charges et ses coûts ne se justifiait plus. Il absorbait plus de 60% des ressources de vos cotisations, déjà jugées trop élevées par l'essentiel de nos membres. Ce montant était par ailleurs un frein au recrutement et faisait reculer plus d'un candidat.

La décision proposée par le Bureau de l'ARCAL et entérinée lors du dernier Comité directeur nous est apparue comme la meilleure des solutions, elle nous permet de continuer de nous appuyer sur une dénomination d'un logo reconnus, de proposer la continuité de nos activités pour un montant de cotisation plus étudié et de récupérer la trésorerie et l'épargne de notre délégation.

Pour ce faire chaque délégation doit créer notre sa propre association ARCAL locale indépendante et autonome.

Lors de notre réunion exceptionnelle du 11/09/2020 le comité a estimé que cette solution peut difficilement être envisagée <u>sans un renforcement du comité actuel.</u>

Pour renforcer et élargir l'équipe actuelle nous souhaitons créer les postes de

- Vice-président
- Secrétaire adjoint
- Trésorier adjoint.

Ces trois postes sont indispensables.

Nous souhaitons sincèrement que parmi nos membres quelques personnes se déclarent prêtes à donner un peu de leur temps pour cette nouvelle étape de la vie de l'ARCAL.

Si tel est le cas moi-même et les membres du Comité actuel sommes prêt à mettre « le train sur les rails » à savoir :

- Créer la nouvelle association ARCAL de MOLSHEIM
- Déposer les statuts au tribunal d'instance
- Ouvrir un compte bancaire
- Définir la cotisation des membres pour 2021 (environ 20.00 euros)

Nous sommes prêts à tout mettre en œuvre pour que cette nouvelle association puisse continuer à proposer à tous les membres les mêmes activités que par le passé et si possible en ajouter d'autres.

Toutes ces démarches devront être faites pour fin 2020.

Une fois « La machine en route » nous souhaitons passer le flambeau à la relève, et ceci lors du premier trimestre 2022.

Mais si aucune solution n'est trouvée que personne ne souhaite s'investir, dans les toutes prochaines semaines notre délégation sera amenée à disparaître....

Tout comme vous je regretterai la disparition de notre délégation surtout vis-à-vis de ceux qui se sont investi par le passé, et tous nos ainés qui nous ont fait confiance pendant nos 35 années d'existence

Mais j'espère encore un sursaut....

Pour information, sur nos 13 délégations 9 ont indiquées vouloir se lancer dans la création d'associations indépendantes.

Le comité a décidé de se réunir le 09/10/2020 pour faire la synthèse des réponses, les personnes ayants répondues positivement à notre courrier seront bien entendu invitées à cette réunion.

Merci à vous tous pour ce que vous avez déjà donné à ARCAL, et pour ce que vous pourrez encore donner dans le futur.

Bien à vous

Votre délégué

Antoine VOLKRINGER

TALON REPONSE

à nou	s retourner pour le : 03/10/2020
Par m	nail: <u>avolkringer@wanadoo.fr</u>
Par co	ourrier : Antoine VOLKRINGER 21 rue des Perdrix 67560 ROSHEIM
Nom :	: Prénom :
Coord	onnées :
	Je souhaite participer au Comité de la nouvelle association et fais acte de candidature à un poste.
	Je suis prêt à m'investir comme animateur ou créateur d'activité dans le domaine suivant :
Date :	•
Signa	ature :



Strasbourg, le 27 octobre 2020

LETTRE DE LA PRÉSIDENTE

Premières 'bonnes' nouvelles du redéploiement

Chers Arcaliennes et Arcaliens,

Les choses bougent à l'ARCAL et, comme je vous l'avais annoncé et expliqué dans mon courrier de début septembre, notre association est arrivée à un moment crucial. Le Bureau a présenté au Comité Directeur les perspectives financières sur les prochains mois et proposé un certain nombre d'actions de nature à assurer une continuité de notre présence dans vos territoires et la sauvegarde de la trésorerie et du solde des fonds placés pour le compte des différentes délégations.

L'objectif principal est de vous permettre de continuer à bénéficier des activités de l'ARCAL et ce même si la formule d'ARCAL à 12 délégations est remplacée par des ARCAL locales.

Vos délégués vous en ont tenus informés et vous trouverez ces informations sur les sites internet de la plupart de vos délégations, sinon vous pouvez les retrouver sur la page d'accueil du site du Secrétariat Général : http://www.arcalsgcom.com/

Surpris par le réalisme des chiffres et le calendrier serré, le Comité Directeur a néanmoins entériné les propositions du bureau et validé le redéploiement par la création de ces associations locales, autonomes et indépendantes. Cette évolution sera soumise au vote des membres lors de notre prochaine AG en avril 2021.

Notre Comité Directeur du 22 octobre a fait le point sur l'état d'avancement du redéploiement dans les différentes délégations. Partout les comités se sont mobilisés et bientôt une série de nouvelles 'ARCAL' locales verront le jour dans notre région.

A ce jour les délégations suivantes ont annoncé la création prochaine d'une association locale :

- Belfort : Madame Lutz, entourée d'une équipe enthousiaste a décidé de relever le gant.
- Colmar: 15 membres fondateurs autour de l'ancien comité ont déjà des projets pour de nouvelles activités.
- Metz: La consultation des adhérents de la délégation de METZ a fait ressortir une large approbation pour la création d'une association locale autonome ARCAL METZ et environs. Sa mise en œuvre sera assurée lors de la prochaine réunion du Comité du 6 novembre 2020
- **Molsheim**: Malgré de multiples démarches, aucune équipe n'a pu être constituée pour prendre progressivement le relais du Comité actuel. Molsheim ne créera pas d'association locale.
- Mulhouse: La création d'une association autonome est actée et les statuts sont déposés.
- Sélestat : La rédaction des statuts de la nouvelle association est en cours de finalisation.
- Saint Louis : La nouvelle association est en cours de création avec les membres du Comité actuel en tant que membres fondateurs et les statuts sont en cours de finalisation.

29/10/2020 14:12 Page 1/1



- Sarrebourg: Pour l'instant déjà 70 Arcaliens sur 90 membres ont répondu à l'appel de l'Assemblée constitutive.
- Strasbourg Centre et Strasbourg Sud ont décidé d'aborder l'avenir en commun au sein d'une association ARCAL Strasbourg Eurométropole & Alentours. Un comité de 8 membres (4 pour centre et 4 pour sud) est déjà constitué.
- Strasbourg-Nord a préparé les statuts de la nouvelle association autour de l'ancienne équipe et prévoit de formaliser la constitution lors de leur prochain comité local.
- Lorraine Nord/Thionville : l'AG constitutive s'est tenue le 13 octobre et les statuts sont d'ores et déjà déposés au tribunal.

Comme vous le voyez, les préparatifs vont bon train.

Le Secrétariat Général reste attentif à l'avancement et veille à la cohérence des Statuts qui vont être déposés auprès des tribunaux respectifs où ces associations seront inscrites.

L'objectif est d'assurer une transition dans les meilleures conditions, la transmission des fonds et le maintien d'une réciprocité permettant aux membres d'une ARCAL de participer aux activités proposées par les autres.

La création de ces associations a souvent été l'occasion de renouveler les équipes, de les renforcer et de donner l'occasion à des arcaliens de s'investir dans les équipes d'animation et de direction. Je les en remercie et encourage ceux qui hésitent encore à se manifester auprès de leurs délégués ou des présidents de leurs futures associations. Redéployée au plus près de ses membres, l'ARCAL, les ARCALs nouvelles, resteront fidèles à leurs objectifs initiaux, aider leurs membres à vivre une retraite saine et heureuse.

Pour continuer à participer aux activités vous allez adhérer à une nouvelle association locale à laquelle vous paierez la cotisation 2021 qu'elle aura fixée et qui sera normalement inférieure à celle que vous avez payée en 2020 à ce que l'on appelle désormais "l'ARCAL Historique".

Toutefois vous resterez aussi membre de cette "ARCAL Historique" en 2021, sans lui payer de cotisation, car vous serez invités à participer aux assemblées, normalement tenues au mois d'avril 2021, soit :

- L'Assemblée Générale Ordinaire qui va statuer sur les comptes de l'année 2020,
- L'assemblée Générale Extraordinaire qui doit décider de la dissolution de l'ARCAL Historique qui sera donc remplacée par des associations "ARCAL locales" indépendantes."

Je vous tiendrai au courant des prochaines étapes de ce redéploiement et, en attendant, recevez, chères Arcaliennes et chers Arcaliens mes plus cordiales salutations.

Prenez soin de vous!

Anne DEMOL Présidente

dend